

Conseil d'administration
Séance du 05 avril 2024

Délibération n°11-2024
Budget primitif 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la délibération n°xx-2023 du 23 février 2024, relative aux orientations budgétaires 2024.
- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

DIT que le budget primitif M57 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellés	BP 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté N-1	
011	Charges à caractère général	1 104 299,58 €
012	Charges de personnel	4 713 980,00 €
65	Autres charges de gestion courante	178 500,00 €
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	- €
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opération d'ordre entre sections	103 000,00 €
Total		6 100 779,58 €

Recettes

Chapitre	Libellés	BP 2024
002	Solde d'exécution reporté	8 692,18 €
013	Atténuation de charges	- €
70	Ventes de produits et prestations	350 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	- €
74	Dotations, subventions et autres participations	5 719 626,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
042	Opération d'ordre entre sections	7 461,40 €
777	Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	
Total		6 100 779,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellés	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	198 760,83 €
040	Opérations d'ordres entre sections	7 461,40 €
Total des dépenses de l'exercice		216 222,23 €

Recettes

Chapitre	Libellés	BP 2024
001	Solde d'exécution reporté	113 222,23 €
10	Dotations et fonds divers	- €
040	Amortissement des immobilisations	103 000,00 €
Total des recettes de l'exercice		216 222,23 €

PROPOSITION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2024 équilibré de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 100 779,58€	6 100 779,58€
Investissement	216 222,23€	216 222,23€
TOTAL budget primitif	6 317 001,81€	6 317 001,81€

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

Vote : à l'unanimité des voix